

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-4-4

N° **applicatif** 10873

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

Service consulté

CONTRACTUALISATION DANS LE CADRE DE LA LOI PLEIN EMPLOI ET PARTENARIAT AVEC FRANCE TRAVAIL

Résumé : Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la politique volontariste d'insertion menée par la Collectivité a amené à la réduction de 14% du nombre de foyers allocataires du RSA. Cette politique, reposant le retour à l'emploi et à l'activité pour tous, la mise en œuvre du juste droit tout au long du parcours, la prise en charge rapide dès l'entrée dans le dispositif en vue d'une orientation prioritaire vers un accompagnement socioprofessionnel et professionnel a permis une reprise d'activité ou d'emploi pour 40% des personnes accompagnées.

La mise en œuvre de la loi Plein Emploi confirme cette dynamique par la contractualisation avec l'Etat, validée en assemblée plénière (délibération n° CD-2024-2-4-1 du 20 juin 2024) et en commission permanente (délibération n° CP[1]2024-7-4-6 du 23 septembre 2024), pour intensifier et densifier l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA.

Le présent rapport expose la suite des actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace. Ces actions ont comme finalité d'accompagner plus rapidement et de manière davantage intensive toutes les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en difficultés d'accès à l'activité et à l'emploi.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures mettant en œuvre une partie des actions de cette contractualisation pour un montant de total de 150 991€.

Ce rapport propose également de prolonger d'un an la convention encadrant le dispositif de l'Accompagnement Global, entre la Collectivité européenne d'Alsace et France Travail, sans incidence financière.

1. Mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat

La nouvelle contractualisation avec l'Etat, approuvée en assemblée plénière (délibération n° CD-2024-2-4-1 du 20 juin 2024) et en commission permanente (délibération n° CP-2024-7-4-6 du 23 septembre 2024), vient en appui à la politique dynamique conduite depuis trois ans par la Collectivité européenne d'Alsace pour intensifier et densifier l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA à l'échelle alsacienne.

Elle repose sur 3 volets :

- Le volet 1 visant l'interopérabilité des systèmes d'information et la mise en place d'outils partagés pour faciliter l'entrée dans les parcours, la mobilisation de l'offre de service et le suivi des personnes, dans le cadre d'un patrimoine partagé par tous les acteurs du réseau ;
- Le volet 2 visant à intensifier les accompagnements des personnes bénéficiaires du RSA et densifier l'offre d'insertion ;
- Le volet 3 relatif au déploiement territorialisé de l'accompagnement renoué des allocataires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce rapport porte exclusivement sur des actions des volets 2 et 3. D'autres opérations seront soumises à des délibérations ultérieures.

Volet 2 : l'intensification de l'offre et la levée des freins périphériques

L'entrée de parcours

L'entrée dans le dispositif du RSA reste un moment clé pour l'optimisation du parcours des bénéficiaires. Fort de l'expérience capitalisée au sein des plateformes d'accueil et d'orientation de ce public, la Collectivité souhaite étayer les moyens de ses plateformes.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur l'expertise de ses partenaires pour renforcer le dispositif existant au sein des plateformes d'accueil et d'orientation haut-rhinoises. Dans cette perspective, l'intervention du Centre d'Information et d'Aide à la Recherche d'Emploi de Mulhouse (CIAREM) porte sur la réalisation des bilans socio-professionnels (BSP).

Pour ce faire, celui-ci se verra doté de financements complémentaires pour le recrutement d'un Equivalent Temps Plein (ETP) de conseiller en insertion professionnelle pour le dernier trimestre 2024, correspondant à un montant total de subventions de 13 500 €.

Levée des freins périphériques

Par ailleurs, l'Etat propose des actions pour faciliter l'apprentissage de la langue française : création d'un espace Français Langue Etrangère (FLE) en 2025 et mise en place de formations FLE à vocation professionnelle par différents organismes sélectionnés par l'Etat en 2024 sur le territoire du Bas-Rhin : les associations Contact et Promotion, Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale (CLCV UD) du Bas-Rhin et ASTU ; et les Centre Sociaux et Culturels (CSC) de la Meinau et Arthur Rimbaud à Obernai.

Le montant total des actions pour 2024 s'élève à 40 000 €. En contrepartie, l'Etat apportera un co-financement à hauteur de 20 000 €.

Volet 3 : l'accompagnement rénové des personnes jeunes bénéficiaires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

Ce volet expérimental proposé dans le cadre de la réforme France Travail est l'opportunité pour la Collectivité de porter une attention et un effort particuliers au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) qui concentre 50% des bénéficiaires du RSA en Alsace. Parmi ceux-ci, priorité sera donnée aux jeunes de moins de 30 ans sans référent.

Le plan d'action proposé répond à l'objectif de France Travail de densifier et d'intensifier l'offre d'insertion au profit de ce public pour aboutir à l'objectif « Zéro jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans sans référent sur l'EMS » à l'issue de l'expérimentation le 31 décembre 2025.

Ce volet comporte plusieurs actions, dont le point commun repose sur un principe de coaching (contacts, avec le référent, hebdomadaires, mêlant temps individuels et/ou collectifs ; taille réduite des portefeuilles à 50 accompagnements par professionnel) :

- "Action pro +", portée par la structure Activ'Action pour un ETP
- "Action jeunes coaching familles monoparentales", portée par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Bas-Rhin pour un ETP
- "Action coaching remobilisation", portée par les Apprentis d'Auteuil pour un ETP
- "Action coaching autonomie santé", co-portée par l'Atelier pour deux ETP et le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) pour un ETP.

Le montant total des subventions octroyées pour réaliser ces actions s'élève à 97 491 €.

"Action pro + " intitulée "Pair-sévérance" :

Cette action vise un parcours collectif de pair-aidance entre jeunes pour favoriser leur insertion dans la vie active. L'association Activ'Action leur propose de s'engager dans un parcours d'insertion à partir d'un panel d'activités déployé pour créer un lien de confiance dans la relation d'accompagnement et répondre aux besoins des jeunes accompagnés : découverte des ressources locales pour lever des freins identifiés, ateliers collectifs et collaboratifs pour développer ses compétences, son savoir-être, semaine intensive sur les techniques de recherche d'emploi, mise en relation avec des professionnels d'entreprises.

Sept parcours seront organisés entre octobre 2024 et décembre 2025 pour accueillir 50 jeunes.

Le montant proposé pour cette action pro+ "Pair-sévérance" portée par Activ'Action pour le dernier trimestre 2024 s'élève à 16 241 €.

"Action jeunes coaching familles monoparentales"

Cette action, portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin (CIDFF67), vise à accompagner les familles monoparentales de moins de 30 ans, confrontées à un ensemble de freins périphériques liés à leur situation, et entravant leur démarche d'insertion professionnelle.

L'accompagnement assuré par une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, juristes, chargées d'insertion professionnelle, médiatrice familiale et psychologue) combinera des

ateliers collectifs thématiques (accès aux droits, parentalité, projet professionnel...) et des entretiens individuels réguliers. Il sera ainsi précisé tout au long du parcours les actions adaptées à entreprendre par la personne en tenant compte de ses atouts, besoins et problématiques. Une attention particulière sera portée à la conciliation des différents temps de vie, parentaux/professionnels, aux violences intra-familiales et à l'intégration de l'aide dans son parcours.

Le montant de subventions proposé pour cette action "jeunes coaching familles monoparentales" portée par le CIDFF 67 pour le dernier trimestre 2024 s'élève à 16 250 €.

"Action coaching autonomie santé"

Cette action, co-portée par deux structures, l'Atelier et le CDAFAL 67 propose :

- Un parcours d'accompagnement adapté, alternant les rendez-vous individuels et les ateliers collectifs, visant la levée des freins en matière de démarches administratives et numériques, de gestion budgétaire, de développement des compétences (savoir-être et savoir-parler), et de santé (remobilisation par l'activité physique).
- Un accompagnement physique ("aller avec") des personnes bénéficiaires du RSA dans la réalisation de certaines démarches.

L'objectif est d'enclencher une réelle dynamique pour le bénéficiaire dans son parcours et de développer son autonomie en s'appuyant sur les actions existantes et les partenaires du territoire.

Le montant total des subventions pour cette action commune s'élève à 48 750 € (32 500€ à l'Atelier et 16 250 € au CDAFAL 67) au titre du dernier trimestre 2024.

"Action coaching remobilisation" intitulée "Pro'Pulse toi vers l'emploi"

Le projet « Pro'pulse toi vers l'emploi », porté par la Fondation Apprentis d'Auteuil, vise à remobiliser et à assurer un accompagnement personnalisé, global et intensif pour des jeunes ayant vécu des ruptures de parcours et ayant besoin de travailler un projet professionnel qui leur soit adapté, en regagnant confiance en eux.

Dans cet objectif, l'accompagnement s'articule autour de temps de remobilisation, d'activité physique et de sorties, combinés avec un accompagnement socio-professionnel. Les jeunes accompagnés peuvent faire valider le certificat Apt'Emploi qui atteste de compétences indispensables à l'insertion socio-professionnelle.

Le montant de subventions proposé pour cette action "Pro'Pulse toi vers l'emploi" portée par la Fondation Apprentis d'Auteuil pour le dernier trimestre 2024 s'élève à 16 250 €.

Modalités de versement des subventions

Les actions font l'objet de conventions dont le modèle type, joint en annexe au présent rapport, a été approuvé par délibération n°CP-2024-8-4-1, la Commission Permanente du 21 octobre 2024. Les subventions de fonctionnement afférentes seront versées, au titre de l'année 2024, en un versement unique à la signature de chaque convention.

La mise en œuvre de ces projets est prévue jusqu'au 31 décembre 2025 ; aussi, les conventions sont pluriannuelles (2024-2025) et le montant des subventions fait l'objet d'une délibération annuelle, sous réserve du vote des crédits au budget 2025.

2. Prolongation de la convention portant sur l'Accompagnement Global, entre la Collectivité européenne d'Alsace et France Travail

Pour favoriser le retour à l'activité et l'emploi, "l'accompagnement global", réalisé conjointement par un conseiller de France Travail et un travailleur social est mis en œuvre. Cette action bénéficie à des demandeurs d'emploi, allocataires ou non du RSA, particulièrement exposés aux risques d'exclusion du marché du travail, faisant face le plus souvent à plusieurs freins périphériques à l'emploi. "L'accompagnement global", dispositif national, a un impact positif sur l'accès à l'emploi, conduisant à un taux de reprise d'activité et d'emploi de 24%. Ce chiffre reste cependant en deçà du résultat obtenu par les opérateurs financés par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement socioprofessionnel, type de suivi comparable, et qui est de 43%.

Ainsi en 2023, ce sont 1 528 bénéficiaires du RSA qui sont entrés dans ce dispositif déployé dans toutes les agences France Travail du territoire alsacien, soit 47,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Un travail d'analyse de l'impact et du fonctionnement de "l'accompagnement global" est actuellement en cours de réalisation qui pourrait conduire en 2025 à l'engagement d'une discussion avec France Travail sur l'évolution de la mise en œuvre de ce dispositif.

Il est proposé de prolonger l'exécution de "la convention de coordination entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle emploi (devenu France Travail) pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global" signée le 10 décembre 2021 pour les années 2022 à 2024 par voie d'avenant pour l'année 2025.

L'avenant à cette convention, joint en annexe au présent rapport, n'a pas d'incidence financière pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la mise en œuvre des actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA en difficulté d'accès à l'activité et à l'emploi :
 - Pour le volet 2 de la contractualisation :
 - "L'entrée de parcours" pour un montant total de subventions de 13 500 € au Ciarem
 - "Levée des freins" pour un montant total de subventions de 40 000€, décliné comme suit:
 - CSC de la Meinau : 6 000 €
 - CSC Arthur Rimbaud Obernai : 4 000 €
 - Contact et promotion : 13 000 €
 - CLCV UD 67 : 8 000 €
 - ASTU : 9 000 €
 - Pour le volet 3 de la contractualisation :
 - "Coaching action pro +" « Pair-sévéance », pour un montant total de subventions de 16 241 € à Activ'Action
 - "Coaching jeunes familles monoparentales", pour un montant total de subventions de 16 250 € au CIDFF 67
 - "Coaching autonomie santé" pour un montant total de subventions de 48 750 €, soit 32 500 € à l'Atelier et 16 250 € au CDAFAL 67.
 - "Coaching remobilisation" « Pro'Pulse toi vers l'Emploi » pour un montant total de subventions de 16 250 € à la Fondation Apprentis d'Auteuil

- D'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures mentionnées ci-dessus, pour ces cinq actions de levée des freins périphériques relevant des volets 2 et 3 de la contractualisation "France Travail" selon le détail joint en annexe au présent rapport pour un montant total de 150 991 €, au titre de l'année 2024 ;
- De m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires des subventions de fonctionnement, listés en annexe au présent rapport, sur la base de la convention de partenariat type approuvée par délibération CP-2024-8-4-1 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 21 octobre 2024 ;
- D'approuver l'avenant n°1, portant sur l'année 2025, à la "Convention de coordination entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et la mise en œuvre de l'accompagnement global pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024" [délibération n° XXX du XXX], joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au Budget Primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P157	P157O001	P157E02	P157O001T10	(323) 017 - 65748 - 444	13 500,00 €
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3120) 017 - 65748 - 444	40 000,00 €
P153	P153O005	P153E01	P153O005T06	(323) 017 - 65748 - 444	16 241,00 €
P152	P152O001	P152E02	P152O001T08	(3120) 017 - 65748 - 444	65 000,00 €
P152	P152O001	P152E02	P152O001T08	(3372) 017 - 65742 - 444	16 250,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

